

MODALITÉS

NIVEA^{MD} LUMINOUS⁶³⁰

Promotion « Satisfaction garantie ou argent remis »

1. Les informations sur la participation à la promotion « Satisfaction garantie ou argent remis » de NIVEA Luminous⁶³⁰ (la « **Promotion** ») et celles sur le remboursement font partie intégrante des présentes Modalités. En cas d'incohérence entre les présentes Modalités et tout autre matériel publié, les présentes Modalités ont préséance. En participant à la Promotion, vous acceptez les présentes Modalités. Les demandes qui ne sont pas conformes aux Modalités seront rejetées.
2. L'organisateur est Beiersdorf Canada Inc., 2344, boulevard Alfred-Nobel, bureau 100A, Saint-Laurent (Québec) H4S 0A4 (l'« **Organisateur** »).
3. La Promotion s'adresse uniquement aux résidents canadiens, âgés de 18 ans ou plus, qui ont acheté au moins deux (2) des cinq (5) Produits de la gamme de Produit (tel que défini au paragraphe 5) admissible entre le 1^{er} Janvier 2025 et le 31 Décembre 2025. Le Produit admissible doit avoir été acheté dans le magasin d'un détaillant qui vend des Produits admissibles au Canada ou en ligne auprès de revendeurs officiels canadiens sur Internet (les « **Requérants** »).
4. La Promotion n'est réservée qu'aux individus et ne s'adresse pas aux commerces, établissements commerciaux, sociétés, entreprises, partenariats ou toute autre entité similaire ou comparable. Les Demandes de remboursement ou les Formulaires de demande (tels que définis au paragraphe 7) soumis au nom d'un individu autre que l'acheteur, ou par tout groupe ou toute organisation ne seront pas honorés. Les employés de l'Organisateur, de sa société mère, ses filiales, divisions, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs, agences, et la société de couponnage et leurs employés, agents et mandataires respectifs ne sont pas admissibles à participer.
5. La **Promotion** s'applique aux produits hydratants pour taches brunes pour le visage NIVEA Luminous⁶³⁰ suivants (« **Produit** ») :
 - Luminous630 Solution Taches Brunes crème pour les yeux, 15ml
 - Luminous630 Solution Taches Brunes crème unificatrice de teint, 50 ml
 - Luminous630 Solution Taches Brunes sérum avancé, 30ml
 - Luminous630 Solution Taches Brunes sérum marques Post-Acné, 30ml
 - Luminous630 Solution Taches Brunes sérum anti-rides & anti-taches, 30ml
6. Utilisez au moins un (1) des sérums Luminous630 Solution Taches Brunes combiné avec une (1) crème pour les yeux Luminous630 Solution Taches Brunes et/ou une (1) crème unificatrice Luminous630 Solution Taches Brunes **tous les jours pendant 4 semaines consécutives pour être éligible**. En cas d'insatisfaction, les Requérants peuvent demander un remboursement pour le prix payé pour le Produit admissible (la « **Réclamation** »). Le remboursement maximal sera équivalent à une (1) unité de chaque Produit ayant été acheté dans un même magasin détaillant. Pour faire une Réclamation, les Requérants doivent :
 - 1) Se rendre sur <https://www.nivea.ca/fr-ca/nouveautes-nivea/luminous630-solution-taches-brunes> (le « **Site Web** ») pour remplir le formulaire de réclamation (le « **Formulaire de réclamation** »). Le Formulaire de réclamation n'est pas accessible sur un téléphone cellulaire. Le Formulaire de réclamation doit contenir les renseignements suivants : votre nom valide (l'acheteur du Produit), adresse électronique, date de naissance, adresse complète, date d'achat, nom du Produit, nom du magasin où vous avez acheté le Produit, dates auxquelles vous avez utilisé le Produit, date à laquelle vous avez rempli le Formulaire de réclamation et tout autre renseignement indiqué comme obligatoire sur le Formulaire de réclamation;
 - 2) Imprimer et compléter le formulaire de réclamation
 - 3) Joindre le reçu de caisse original daté (le montant d'achat du Produit doit être encadré sur le reçu) pour obtenir un remboursement du montant payé, jusqu'à un montant maximal de 60.00\$ par Produit plus les taxes applicables (excluant les frais de livraison) dans la province ou le territoire où vous résidez. Le Formulaire de réclamation complété ainsi que le reçu de caisse original constituent ensemble une « **Demande de remboursement** »;
 - 4) Envoyer la demande de remboursement par la poste dans une enveloppe dûment affranchie et adressée à : Stafford Communications Group Inc., NIVEA Luminous630 Back Promotion, 153 Hampton Road, Suite 3, Rothesay, NB E2E 2R3.

Si vous ne pouvez pas envoyer le Formulaire de réclamation, vous pouvez demander un formulaire en prenant contact avec nous par courriel électronique à consumerrelations@bdfcdn.com ou au 1-800-933-0214.

7. Afin d'être examinée, la Demande de remboursement doit être reçue au plus tôt 28 jours suivant l'achat et au plus tard 60 jours suivant l'achat du Produit et, dans tous les cas, au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le 1^{er} Mars 2026 à l'adresse indiquée au paragraphe 7. Les produits achetés après le 31 Décembre 2025 ne sont pas admissibles. La date d'achat correspond à la date imprimée sur le reçu de caisse. Les demandes de remboursement multiples et les Formulaires de réclamation copiés ne seront pas acceptés.
8. L'Organisateur décline toute responsabilité pour les Réclamations en retard, mal adressées ou perdues. Les réclamations ne peuvent être combinées avec toute offre ou promotion.
9. Les remboursements se feront par chèque au prix d'achat exact du Produit (ou au prix réduit si un coupon a été utilisé) jusqu'à un montant maximal de 60.00\$ par produit. Les taxes de vente applicables, la TVH et la TPS, seront aussi remboursées. Les frais de livraison, le cas échéant, ne seront pas remboursés.
10. Les remboursements seront envoyés par la poste dans un délai d'environ 8 à 10 semaines après la réception d'une Demande de remboursement valide. Les Demandes de remboursement peuvent être traitées par une société tierce de couponnage. Nos agents et/ou nous-mêmes nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de refuser toute Demande de remboursement provenant d'une adresse commerciale ou d'une case postale ou de toute adresse qui est jugée incomplète ou illisible ou qui est considérée être une adresse postale canadienne non valide ou non distribuable. Les Requérants dont la Demande de remboursement a été rejetée pour un motif de non-conformité ne seront pas avisés. Cette promotion est nulle là où la loi l'interdit.
11. Cette Promotion est limitée aux 5000 premières Demandes de remboursement.
12. Limité à une Réclamation par personne, par ménage et par adresse résidentielle.
13. L'Organisateur se réserve le droit de demander des renseignements ou des documents additionnels afin de vérifier ou valider les Demandes de remboursement, en tout ou en partie. Toutes les Demandes de remboursement deviennent notre propriété et ne seront pas retournées. Il est suggéré de conserver une copie de votre Demande de remboursement.
14. L'Organisateur ne sera responsable d'aucune erreur d'impression ni d'aucune Demande de remboursement perdue, en retard, abîmée, mal adressée ou non livrée. Vous ne pouvez ni céder ni transférer vos droits dans le cadre de votre Demande de remboursement. Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de refuser toute Demande de remboursement si nous la jugeons insuffisante ou non conforme aux présentes Modalités. La Promotion ne doit être publiée ou reproduite dans aucun site Web, magazine ou ailleurs sans notre permission écrite. Nous nous réservons le droit de mettre fin ou d'annuler la Promotion en tout temps.
15. Si une modalité est jugée invalide, illégale ou inexécutable, alors les autres modalités demeurent en vigueur et sont interprétées conformément à leurs dispositions. À tous égards, la Promotion est régie et interprétée conformément aux lois de l'Ontario.
16. Le site Web peut ne pas être accessible de temps à autre au cours de la durée de la Promotion ou de la réclamation. Tout accès au site Web est aux risques et périls de l'individu qui y accède. Toute information fournie de manière erronée sur le site Web pourrait donner lieu au rejet de la Réclamation.
17. Si, pour quelque raison que ce soit, la Promotion ne peut se dérouler comme prévu, y compris due à une infection par un virus informatique, un bogue, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique ou pour toute autre cause hors du contrôle de l'Organisateur et qui a pour effet de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou l'intégrité ou le bon déroulement de cette Promotion, l'Organisateur peut, à son entière discrétion, prendre toute mesure disponible et annuler, mettre fin, modifier ou suspendre cette Promotion, sous réserve des lois et règlements applicables, le cas échéant.